

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2020 du CCAS de Petite-Ile



L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire et le budget primitif 2020, disponible sur le site internet de la Ville de Petite-Ile : www.petite-ile.re

I. Cadre Général

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2020, reprend globalement les orientations proposées par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 25 novembre 2020.

II. Budget Primitif 2020

La poursuite des actions déjà engagées, le maintien qualitatif des missions de service et de l'accueil du public constitueront la ligne directrice du budget 2020 :

- Poursuite des aides accordées dans le cadre des dispositifs d'aide facultative individuelle et d'insertion sociale et le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- Poursuite de l'activité « Mobibus », un service d'aide à la mobilité des personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.
- Reconduction des actions de prévention et d'animation en direction des personnes âgées,
- Boutique de solidarité.

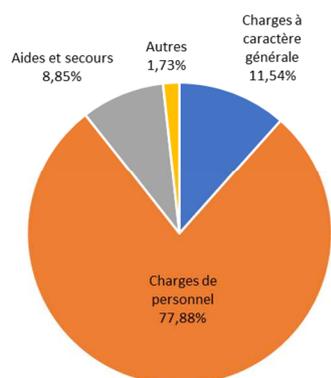
Le budget primitif 2020 du CCAS est de **526 000 €**, dont **520 000 € pour le fonctionnement** et **6 000 € pour l'investissement**.

a) La section de fonctionnement

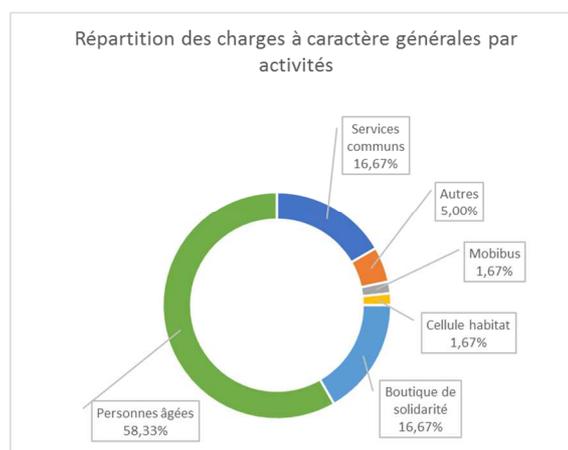
Pour **BP 2020** Evolution en % Part dans les DRF
 mémoire BP 2019

	BP 2019	BP 2020	Evolution en %	Part dans les DRF
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	685 000 €	520 000 €	-24,09%	
Chapitre 011 : Charges à caractère générale	85 000 €	60 000 €	-29,41%	11,54%
Services communs	16 000 €	10 000 €	-37,50%	1,92%
Autres	4 000 €	3 000 €	-25,00%	0,58%
Mobibus	8 000 €	1 000 €	-87,50%	0,19%
Cellule habitat	2 000 €	1 000 €	-50,00%	0,19%
Boutique de solidarité	20 000 €	10 000 €	-50,00%	1,92%
Personnes âgées	35 000 €	35 000 €	0,00%	6,73%
Chapitre 012 : Charges de personnel	450 000 €	405 000 €	-10,00%	77,88%
Services commun	315 500 €	300 000 €	-4,91%	57,69%
Mobibus	66 000 €	80 000 €	21,21%	15,38%
Cellule habitat	68 500 €	25 000 €	-63,50%	4,81%
Chapitre 656 : Aides et secours	100 000 €	46 000 €	-54,00%	8,85%
Bourses et prix	2 000 €	2 000 €	0,00%	0,38%
Frais d'inhumation	5 000 €	5 000 €	0,00%	0,96%
Aides à l'habitat	50 000 €	21 000 €	-58,00%	4,04%
Autres secours	30 000 €	10 000 €	-66,67%	1,92%
Branchements électriques	5 000 €	2 500 €	-50,00%	0,48%
Autres	8 000 €	5 500 €	-31,25%	1,06%
Chapitres 65 - Autres charges de gestion courante	2 000 €	1 000 €	-50,00%	0,19%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	32 800 €	- €	-100,00%	0,00%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	2 000 €		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	10 200 €	6 000 €		
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	685 000 €	155 000 €	-77,37%	
Chapitre 70 : Produits des services	7 000 €	6 000 €	-14,29%	3,87%
Mobibus	1 500 €	1 500 €	0,00%	0,97%
Cellule habitat	5 000 €	3 000 €	-40,00%	1,94%
Boutique de solidarité	500 €	1 500 €	200,00%	0,97%
Chapitre 74 : Dotations et participations	530 000 €	145 000 €	-72,64%	93,55%
Ville de Petite-Ile	450 000 €	40 000 €	-91,11%	25,81%
Groupe CRC	2 000 €	2 000 €	0,00%	1,29%
Département (PST)	63 000 €	83 000 €	31,75%	53,55%
ASP (remboursement sur rémunération contrats PEC)	15 000 €	20 000 €	33,33%	12,90%
Chapitre 013 : Remboursements sur charges de personnel	3 000 €	- €	-100,00%	0,00%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	2 969 €	4 000 €	34,72%	2,58%
Chapitre 002 - Résultat antérieur reporté	142 031 €			

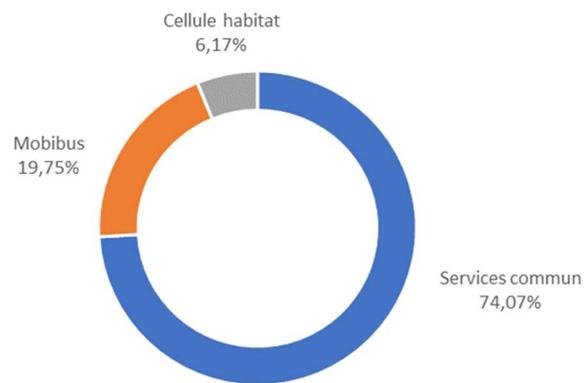
Répartition du BP 2020 par grand poste de dépenses



Répartition des charges à caractère générales par activités



Répartition des dépenses de personnel par activités



b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 000 € et concernent notamment l'acquisition de logiciels et de matériel informatique et bureautique pour les services du CCAS. Financés par les fonds propres du CCAS.